



Société des
auteurs et
compositeurs
dramatiques

BULLETIN - SEPTEMBRE 2020

Gilles **CARLE**
Président 1987-1992
Président d'honneur 1993-2009

COMITÉ DES AUTEURS

Luc **DIONNE**, président
Benoit **PILON**, vice-président
Denys **ARCAND**
Louis **BÉLANGER**
Bruno **CARRIÈRE**
Alain **CHARTRAND**
Normand **CHAURETTE**
Rafaële **GERMAIN**
Marie-France **LANDRY**
Patrick **LOWE**
Johanne **PRÉSENT**
Pierre-Michel **TREMBLAY**

EXÉCUTIF

Luc **DIONNE**
Benoit **PILON**
Marie-France **LANDRY**

ACTION CULTURELLE

Benoit **PILON**
Pierre-Michel **TREMBLAY**

ADMINISTRATION

Élisabeth **SCHLITTLER**
Délégué général
schlittler@sacd.ca

Marc **BRIND'AMOUR**
Accueil - Radiodiffuseurs
analyse@sacd.ca

Myriam **HENRY**
Radiodiffuseurs - Dépôt de texte
audiovisuel@sacd.ca

Laetitia **ORLOWSKI**
Spectacle vivant - Audiovisuel
scene@sacd.ca

Manon **GAGNON**
Conseillère aux
réseaux sociaux
info@sacd.ca

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2020

Avant la pandémie, elle avait été fixée au 22 mai, à l'Auberge Saint-Gabriel selon la formule habituelle.

Puis la COVID-19 est venue chambouler les plans et nous avons décidé de la reporter au 11 septembre.

Finalement, en juillet, l'évolution de la situation nous a obligés à réfléchir à un plan C. C'est ainsi que la première assemblée générale virtuelle, en huis clos, a eu lieu le 11 septembre et a été retransmise via **YouTube**. Elle a été suivie par une soixantaine de membres.



(Photo Bruno Carrière)

Alain CHARTRAND, réalisateur d'œuvres de fiction et de documentaires, membre SACD et SCAM, a soumis sa candidature au poste de représentant des réalisateurs-trices en télévision. Puisque le poste n'avait pas été pourvu à l'assemblée générale, le comité des auteurs a entériné sa candidature.



(Photo Jacques Gratton)

En ces temps incertains et mouvementés, l'expérience d'**Alain CHARTRAND** et son souhait de s'impliquer dans les activités de la société font de lui une excellente recrue pour le comité des auteurs.

RADIODIFFUSEURS

Les négociations sont en cours avec **CORUS** pour **Séries+**, **Historia** et **Teletoon** et elles débuteront en octobre avec **Bell**.

La licence SACD-SCAM du **Groupe TVA** a été dénoncée ainsi que les licences SCAM de ses deux nouvelles chaînes spécialisées **Évasion** et **Zeste**.

SPECTACLE VIVANT

Après une accalmie, nos activités pour le spectacle vivant ont repris. Certaines exploitations qui avaient été annulées ont trouvé une nouvelle fenêtre de diffusion et de nouveaux projets de représentation scénique ont été élaborés par des troupes professionnelles et amateurs.

Des projets de **diffusion web** d'œuvres déjà présentées sur scène nous ont aussi été soumis par des troupes professionnelles. Ces projets sont assortis de conditions financières intéressantes pour les auteurs. Ils donnent une deuxième vie à une production scénique dans le respect des droits des auteurs qui les autorisent.

RÈGLEMENTATION DES GÉANTS DU WEB

À l'occasion du discours du Trône, tout le milieu culturel s'est manifesté individuellement ou au sein de regroupements comme la Coalition pour la diversité des expressions culturelles (**CDEC**) et la Coalition pour la culture et les médias (**CCM**) pour demander au gouvernement du Canada de s'engager à régler les diffuseurs en ligne étrangers en adaptant les lois actuelles qui ne sont pas en phase avec l'ère numérique et les besoins des ayants droit québécois et canadiens.

Tous les acteurs du secteur culturel se sont entendus pour réclamer que **la loi sur la radiodiffusion** soit modernisée afin que toutes les entreprises qui fournissent du contenu audio ou audiovisuel au Canada contribuent au fonds de soutien à la création canadienne; que les pouvoirs du CRTC soient renforcés notamment pour s'assurer de l'application des exigences; que **la loi sur le droit d'auteur** soit révisée afin que les auteurs puissent bénéficier d'une loi qui les protège et leur permette de poursuivre leur œuvre.

À la satisfaction des acteurs culturels, le discours du Trône du 23 septembre dernier a reconnu *que les géants du web empochent l'argent des Canadiens et imposent leurs propres priorités. Les choses doivent changer. Le gouvernement agira afin d'assurer un partage plus équitable de leurs revenus avec nos créateurs et médias, en plus d'exiger qu'ils contribuent à la création, à la production et à la diffusion de nos histoires, à l'écran, en parole, en musique et à l'écrit.*

Il faut maintenant que le gouvernement agisse avec célérité afin que de nouvelles lois soient adoptées rapidement.

ATTESTATIONS DE RÉSIDENCE 2020

Les formulaires complétés et tamponnés par l'Agence du Revenu du Canada doivent nous être envoyés **PAR LA POSTE**. Les photocopies ou les formulaires numérisés ne sont pas acceptés par le fisc.

ADHÉSIONS

Depuis le 1^{er} juillet, nous avons enregistré les adhésions suivantes :

Alexandre AUGER-FORTIN , scénariste	Marie-Hélène LEBEAU-TASCHEREAU , scénariste
Éric BOULIANNE , scénariste	Micheline MARCHAND , scénariste
Guillaume DE FONTENAY , réalisateur, scénariste	Bryan PERREAULT , scénariste
Tristan DEMERS , scénariste	Emmanuel REICHENBACH , auteur
Aron DUNN , scénariste	Claudia TURCOTTE , scénariste
Thomas GAUTHIER , scénariste, réalisateur	Allison WHALEN , scénariste

GESTIONNAIRE DES PLAINTES

Le gestionnaire des plaintes a pour fonction de recevoir les plaintes écrites des membres de la **SACD** dans la mesure où elles concernent le secteur d'activités de la **SACD**.

Le gestionnaire des plaintes, à l'instar de la **SACD**, ne se substituera pas à un tribunal, ne traitera pas de cas de plagiat ou de conflits entre auteurs relatifs à la déclaration d'œuvres et à la répartition de redevances. Le mandat détaillé du gestionnaire des plaintes est envoyé sur demande.

BIBLIOTHÈQUE VIRTUELLE GILLES-CARLE

Aidez-nous à enrichir le choix de textes en déposant les vôtres [ici](#).

Si vous avez besoin d'aide, veuillez contacter Myriam Henry par courriel audiovisuel@sacd.ca ou par téléphone ☎ 514 738 8877.

DÉCLARATION D'ŒUVRES

La **déclaration en ligne** est disponible à partir de votre Espace membre accessible par le site de la SACD-France (www.sacd.fr/membre/login)

Toutefois, la **déclaration par bulletins imprimés** est toujours possible. Tous les documents imprimables à partir de [notre site](#) peuvent être envoyés **par courriel**. S'ils sont imprimés, afin d'être envoyés par la poste, ils doivent l'être sur du papier **format lettre**. Dans tous les cas, ils doivent être complétés sans rature ni annotation faute de quoi ils seront refusés.

La liste des déclarations enregistrées au répertoire de juillet à septembre 2020 est disponible sur notre site à l'onglet [Communications / Liste des déclarations](#).

COORDONNÉES BANCAIRES

Tout changement doit nous être absolument signalé, faute de quoi, les transferts de droits sur un compte bancaire personnel ou de compagnie pourraient être retardés.

CHANGEMENT D'ADRESSE POSTALE OU ÉLECTRONIQUE

Veuillez nous faire part de tout changement afin qu'il n'y ait pas d'interruption dans les envois qui vous sont destinés.